

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT QUATRE

Le 18 janvier 2024 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 janvier 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc (arrivé à 19h05), M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. ISNARD Michel, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 40

Excusés : Mme PONCET Sylvie, M. LAPALLUS Marc, Mme VAGINAY Hélène, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, M. CROZET Yves
remplacé par M. ISNARD Michel, M. DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc à M. GROSDENIS Henri, Mme VAGINAY Hélène à M. VALORGE René,
M. DESBENOIT Bernard à M. MOULIN Bernard, M. JARSAILLON Philippe à Mme JOLY Michelle.

Election d'un secrétaire de séance : Mme LEBEAU Colette, (Maizilly).

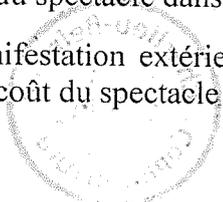
N°2024/N°001

OBJET : VALIDATION DE LA SECONDE PARTIE DE PROGRAMMATION CULTURELLE DANS LES VILLAGES MARS A MAI 2024

Monsieur Bruno BERTHELIER, Vice-Président en charge du Tourisme et de la Culture, rappelle qu'afin de diffuser une offre artistique au plus près des habitants du territoire et d'irriguer la culture sur l'entièreté du territoire, Charlieu-Belmont Communauté a souhaité mettre en place une programmation culturelle intercommunale en accompagnant un événement annuel. Ces manifestations auront lieu pendant la saison hivernale dans chacune des communes du territoire en coopération avec les élus culture ayant pour volonté de mettre en lumière les disciplines artistiques existantes sur le territoire. Dans ce cadre, les référents peuvent proposer une manifestation issue prioritairement du :

- Catalogue des acteurs culturels de Charlieu-Belmont Communauté avec une prise en charge du coût artistique s'élevant à 80% maximum dans la limite d'un montant de subvention de 1 000 €
- Catalogue des de la saison culturelle départementale « De villes en villages », considérant l'aide apportée par le Département, la communauté de communes financera 20% maximum du coût du spectacle dans la limite d'un montant de subvention de 500 €.

Pour une manifestation extérieure à ces deux catalogues la communauté de communes financera 50% maximum du coût du spectacle dans la limite d'un montant de subvention 800€.



M. Bruno BERTHELIER présente le tableau récapitulatif des demandes pour la deuxième période de la programmation intercommunale « La culture dans nos villages », du 1er mars au 31 mai 2024, 6 demandes ont été déposées pour un total sollicité de 4 044,00 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide de verser les subventions suivantes pour un montant total maximal de 3 560 € :
- À l'association Inter-Sociétés, commune du Cergne pour le spectacle « Nationale 7 » de la compagnie Les Farfadets issu du catalogue des acteurs culturels de Charlieu-Belmont Communauté le samedi 4 mai 2024. Montant des dépenses globales : 948 €, montant des dépenses artistiques : 900 €. Montant sollicité : 948 € (100%). Proposition : 80% des dépenses artistiques avec une subvention plafonnée à 720 €.
- À l'association La Gresle étoile, commune de La Gresle pour le spectacle « Nationale 7 » de la compagnie Les Farfadets issu du catalogue des acteurs culturels de Charlieu-Belmont Communauté le vendredi 3 mai 2024. Montant des dépenses artistiques : 900 €. Montant sollicité : 720 € (80%). Proposition : 80% des dépenses artistiques avec une subvention plafonnée à 720 €.
- À l'association de Soutien Ecole Publique, commune de Sevelinges pour le spectacle « Eiffel, en fer et contre tous » d'Alexandre Delimoges, extérieur aux deux catalogues, le dimanche 7 avril à 18h. Montant des dépenses artistiques : 2 500 €. Montant sollicité : 1 000 € (40%). Proposition : 50% des dépenses artistiques avec une subvention plafonnée à 800 €.
- À l'association Classe en 4, commune de Saint-Nizier-sous-Charlieu pour le spectacle « Il a crié Victoire » de la compagnie Bazarnaüm issu du catalogue culturel du département de la Loire le dimanche 3 mars à 15h. Montant des dépenses artistiques : 1 000 €. Montant sollicité : 200 € (20%). Proposition : 20% des dépenses artistiques avec une subvention plafonnée à 200 €.
- À l'association comité des fêtes, commune de Belmont-de-la-Loire pour le spectacle « L'arbre et l'eau » de la compagnie Les Farfadets, extérieur aux deux catalogues, le samedi 30 mars 2024. Montant des dépenses artistiques : 800 €. Montant sollicité : 400 € (50%). Proposition : 50% des dépenses artistiques avec une subvention plafonnée à 400 €.
- À l'association Festibaye, commune de La Bénisson Dieu pour le spectacle « Nationale 7 » de la compagnie Les Farfadets, issu du catalogue des acteurs culturels de Charlieu-Belmont Communauté le samedi 9 mars 2024. Montant des dépenses artistiques : 900 €. Montant sollicité : 776 € (86%). Proposition : 80% des dépenses artistiques avec une subvention plafonnée à 720 €.
- Dit que les dépenses sont prévues au budget principal en section de fonctionnement

La Secrétaire de séance
Représentante de la commune de Maizilly
Mme Colette LEBEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240118-N2024-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2024

Le Président de la Communauté
De Communes
M. René VALORGE

